

II - RECOMPOSITIONS TERRITORIALES

Paysanneries d'Afrique noire Entre terre, terroir et territoire

par Bernard CHARLERY de la MASSELIÈRE*

Dans un article de 1993 (Charlery de la Masselière, 1993 b) présentant les travaux des géographes français, parus dans les années 1980 sur le monde rural d'Afrique noire, je concluais que, de ces études, sortait une paysannerie fragmentée, plurielle, sur le seuil d'une rupture sans doute la plus décisive de son histoire et qui échappait à tout schéma prospectif. Dix ans après, est-il possible de tracer quelques orientations majeures sur la façon dont, dans un contexte sinon de crise du moins de transition, groupes et individus redéfinissent leurs activités et leurs rapports aux lieux et aux territoires et, par là, tentent de reconstruire un cadre général de références capable d'assurer la permanence d'un fait paysan sur la nature et les enjeux duquel il convient de s'interroger ?

Il paraît clair que les années 1990 ont connu une accélération des mobilités, entraînant des dérivations multiples de trajectoires individuelles ou collectives à partir d'un modèle de développement colonial et néo-colonial qui n'avait imposé sa rationalité formelle qu'à travers l'occultation des écarts et des inégalités qu'il avait produits. L'invention de la paysannerie s'est inscrite dans un processus de modernisation et de territorialisation de l'agriculture, qui a accompagné la construction de l'État en Afrique. La libéralisation des filières agricoles et la privatisation des structures d'encadrement, mais aussi l'irruption des dynamiques urbaines au cœur même des campagnes remettent en cause les rapports construits autour du radical " terre ". L'espace rural est devenu un espace public, enjeu de stratégies sociales, politiques et économiques contradictoires dans lesquelles se dilue l'identité paysanne. D'où la nécessité de ré-interroger le paradigme " paysan " à partir des désinences, ajoutées au radical " terre ", qui en définissaient les formes. Les critiques apportées de longue date au processus du développement trouvent dans les recherches récentes sur le milieu rural africain, un double écho : soit dans une idéologie " ruralsante ", revitalisant les capacités " traditionnelles " des sociétés rurales à s'autogérer et à

valoriser les ressources locales, soit dans une utopie territoriale " post-moderniste " supposant que des communautés peuvent reconstruire identité et projets communs par l'association d'initiatives localisées, égalitaires ou dissymétriques, juxtaposant territorialités sédentaires et circulatoires, et aptes à re-qualifier, dans le cadre de la compétition mondiale, les caractéristiques spécifiques des espaces ruraux.

La question paysanne demeure donc au cœur d'un débat qui rejoint ici celui tenu par les sociologues entre l'identification d'une " fin des paysans " au Nord et la confirmation d'une " marée paysanne " au Sud (Haubert, 1999). Pour l'Afrique noire, toute synthèse semble prématurée, tant les recherches actuelles s'attachent à démultiplier les études de cas, ce qui témoigne avant tout de l'inanité des grands schémas interprétatifs face à " l'improbabilité " des situations particulières.

I - CRISPATIONS FONCIÈRES ET OUVERTURE DE L'ESPACE PUBLIC

On assiste depuis quelques années au retour des études sur les systèmes fonciers. Comme écrit

*Professeur, Géographe, Université de Toulouse-Le Mirail, Toulouse

dans l'avant-propos de l'ouvrage dirigé par Philippe Lavigne Delville (1998, p. 9), " ...*La question foncière devient cruciale dans la majorité des pays africains. La compétition pour l'accès aux ressources s'accroît sous les effets conjugués de la croissance démographique, du renforcement de l'intégration dans les échanges marchands, de l'extension des superficies cultivées [...], de l'accroissement des fronts pionniers, des migrations interrégionales, de la crise du pastoralisme, de l'emprise croissante des élites urbaine sur les moyens de production en milieu rural, etc.* ". À la lente dégradation des situations locales, aux différents blocages des dynamiques internes, répondent de nouveaux enjeux autour de l'accès au foncier et du contrôle de la terre. Celle-ci apparaît comme le lieu de la re-fondation des identités, le moyen le plus recherché pour répondre à la crise économique, mais aussi dans le cadre du multipartisme et de l'ouverture de l'espace public, l'enjeu de la compétition politique. La pluralité des normes à l'échelle locale interdit toute uniformisation, voire toute cohésion, des législations, et place la négociation au cœur de l'exercice de tous les pouvoirs.

A. La terre comme " tenant et donnant lieu "

Historiquement, c'est à travers la souplesse des droits coutumiers, quelle que soit leur nature, que se définissaient identités individuelles et collectives, hiérarchies sociales et exercice du pouvoir, dans la profondeur et l'ampleur généalogique des groupes de parenté, dans les rapports de genre, dans la succession des générations ou encore dans les relations de clientèle et de gouvernement. On trouve ici le fondement de la valeur patrimoniale de la terre en Afrique noire, qui définit le caractère familial des unités de production sur lesquelles les politiques agricoles ont appuyé le développement agricole. Il n'y a pas de " paysan sans terre ", même si le terme a pu être consacré ici ou là dans la littérature scientifique. Cette valeur patrimoniale se retrouve, en effet, dans le rapport que le " paysan " entretient avec un " pays " alors même qu'il se définit aussi par son insertion dans une société globale. Durant la période de modernisation de l'agriculture, qui elle-même se réfère au modèle colonial et néo-colonial du développement lié à l'extension des cultures de rente, cette logique patrimoniale s'est renforcée mais aussi transformée. L'extension des terres cultivées, au détriment souvent des pâturages, des jachères et des forêts, a permis un nouvel ancrage territorial des populations migrantes, mais aussi des jeunes ou des cadets. Elle a ouvert la voie à de nouvelles identités, survalorisant le statut des hommes et modifiant les rapports de production, à travers la création du statut de

" planteur " (Côte d'Ivoire, Cameroun) ou l'invention du modèle du " petit paysan capitaliste " (Kenya), voire la proclamation ethnique (Bamiléké) (Charlery de la Masselière, 2001). C'est aux droits coutumiers dans leur capacité d'accueil de l'étranger et aux principes de législations nationales dans leur proclamation de " la terre à celui qui l'exploite ", que l'on doit le succès de ce mouvement de ré-affectation des terres dans une logique productiviste. C'est en ce sens que l'on peut dire que la terre *tient lieu* d'identification.

Il faut, toutefois, aller plus loin dans l'analyse de l'évolution de la logique patrimoniale, en considérant que l'on ne peut plus réduire cette question à la gestion des terroirs locaux. Du fait de l'intégration de la paysannerie à la société nationale, les filières de la transmission patrimoniale se sont ouvertes vers d'autres lieux et d'autres activités. La ré-allocation privilégiée des revenus tirés de l'exploitation agricole, dans la scolarisation des enfants par exemple ou dans des activités urbaines, a fait de la gestion du patrimoine le moteur de la mobilité sociale et géographique. C'est par ce processus de " distanciation ", que l'on peut dire que la terre *donne lieu* à de nouvelles initiatives qui débordent le cadre strictement foncier à l'échelle locale.

La crise urbaine et de l'emploi urbain d'un côté, la raréfaction des terres et la baisse des cours des produits de rente d'un autre, réactifent ce double jeu (du " tenant et donnant lieu "), mais dans un contexte de compétition accrue pour l'accès aux ressources. D'un point de vue très pragmatique, la législation consacre le simple droit de chacun à se rattacher à une portion de terre, à partir de laquelle il témoigne d'une identité menacée et/ou tente de reconstruire un champ d'activités sociale et économique. L'indétermination demeure sur les modalités concrètes d'intégration à l'espace et à la société globale, qu'elle soit nationale ou relevant d'autres échelles géographiques : le rapport à la terre devient en quelque sorte *élémentaire* et ne suffit plus à définir le statut du producteur.

B. De l'ordre agro-économique à la compétition politique

Comme l'écrit Alain Karsenty (1999, p.27), " *L'ordre moderne [...] affecte l'espace à des usages spécialisés avant de l'affecter à des sujets de droit* ". Cette spécialisation a justifié les politiques de sécurisation foncière, supposée à la fois autonomiser le producteur par rapport à ses obligations " traditionnelles " jugées non productives, et garantir son investissement et la maximisation de sa production. Le discours agro-économique sur l'intensification, processus sans cesse inachevé, a progressivement enfermé le produc-

teur dans un champ de servitudes et de contradictions. Devant assurer à la fois la diversité de sa production, garante de sa sécurité alimentaire, la polyvalence de ses activités, garante de sa sécurité économique, et la pluralité de ses capacités d'échange et de redistribution, garante de sa sécurité sociale, le producteur s'est en permanence trouvé en position décalée par rapport à une logique productiviste qui s'est imposée comme modèle dominant. Or l'intensification n'a jamais eu — sinon de façon très ponctuelle et éphémère — les moyens de son application. Pour des raisons objectives, ce processus a été réduit à sa simple dimension technique dans laquelle le paysan est entré contre nature quand l'espace se refermait et la terre manquait. Bien plus, la logique intensive a précipité la fixation des droits fonciers et amplifié la fragmentation des unités de production, ôtant toute souplesse à la redistribution des terres, entre les générations en particulier, et démultipliant ainsi les sources de conflits.

Certes on peut opposer cette logique intensive à la consommation " minière " des ressources productives qui caractérise les fronts pionniers. Mais l'une et l'autre ont produit les mêmes effets de saturation et de cristallisation foncières, alors que la mutation des marchés (des cultures coloniales d'exportation vers le maraîchage pour l'approvisionnement des villes) redéfinit les conditions de la rente et nécessite une mobilité plus importante des terres. À ce blocage foncier, répondent de nouvelles formes de crispations identitaires ; que ce soit à travers la réactivation de l'autonomie paysanne, ou à travers l'émergence de concepts nationalistes ou " ethnicistes", la " rhétorique s'appuie sur une idéologie de l'appartenance au terroir, érigé en référent territorial ultime, et sur la survalorisation du droit du premier occupant " (Janin, 2000, p. 793) et sur l'enfermement des producteurs dans un statut univoque.

C'est à ce stade de la réflexion qu'il faut replacer le producteur dans le champ de la compétition politique. Dans le cadre du multipartisme et des dérives clientélistes d'un pouvoir souvent vidé d'une capacité hégémonique d'intervention, le lien à la terre prend une nouvelle dimension. Soit il sert à limiter l'horizon des populations paysannes aux confins du terroir et aux seules activités agricoles, pour des raisons de sécurité multiple comme dans le cas très particulier du Rwanda et du Burundi. Soit il a pour objectif d'identifier et de circonscrire les agriculteurs - électeurs et de recomposer la base de la conquête du pouvoir : au Kenya, les conflits ethniques, qui sont d'abord des conflits fonciers instrumentalisés par le pouvoir, entraînent d'importants déplacements de population et une uniformisation " ethnique " des

circonscriptions électorales ; en Côte d'Ivoire, ces conflits sont " associés à la polémique sur " l'ivoirité " et à l'idéologie incontestablement xénophobe véhiculée par le pouvoir en place " (Chauveau, 2000, p. 96). La compétition politique prend le relais de la logique agro-économique dans la redéfinition du rapport entre le producteur et la terre, dans la continuité des vastes mouvements de colonisation agraire et d'appropriation foncière qui ont marqué l'histoire rurale de l'Afrique. La fonction de producteur se trouve sinon diluée du moins subordonnée à une fonction politique dont la finalité lui échappe en partie. Comme l'écrivent Philippe Lavigne Delville et Jean Pierre Chauveau (Lavigne Delville, 1998, p. 729) : " *Le mode de traitement actuel des questions foncières par l'État et les élites politico-administratives apparaît largement déterminé par d'autres enjeux que le développement économique et social du monde rural, enjeux directement liés aux trajectoires de l'État en Afrique... "*

C. L'exercice foncier ou le temps de la négociation

" *La construction d'un espace public, au sens d'Habermas, écrit Jean-Pierre Olivier de Sardan (1999, p. 139), n'est pas seulement un enjeu national lié aux processus d'édification de l'État en Afrique, c'est aussi un enjeu local, important au niveau des villages et des bourgs... "* On trouve cette question de l'espace public en filigrane des études sur les nouvelles formes d'organisation paysanne, de gestion des terroirs et de gouvernance. Elle transparait dans les débats ouverts sur la question foncière et les modes d'accès aux ressources qui en dépendent. Elle est une des conséquences directes du retour au pluralisme qui se voudrait démocratique et de la réactivation de la critique du pouvoir. On peut reprendre la question telle qu'elle est posée par François Grignon (1998, p. 16) prenant acte à propos du Kenya de la profondeur de l'enracinement social, et surtout rural, de l'espace public : " *Dans le langage de Jurgen Habermas, une 'sphère bourgeoise' serait en voie de constitution. Mais celle-ci est-elle isolée et limitée aux populations urbaines ou a-t-elle pénétré les terroirs ? "*

À propos du Niger, Jean-Pierre Olivier de Sardan constate que chefferies et projets, qui sont les deux institutions les plus apparentes, " *ne constituent pas des facteurs favorables à l'émergence d'un 'espace public local' "* (ibid., p. 166). Il faut cependant reconnaître que, de plus en plus, du fait de la démultiplication des normes foncières et des politiques de décentralisation, l'ac-

cès à la terre et aux ressources repose sur des arrangements sociaux, des négociations fondées sur des principes partagés visant à sécuriser la relation entre acteurs (Lavigne Delville, 1998, p. 65). *L'exercice foncier relève donc plus de la procédure que de l'application stricto sensu de la loi.* Toutes les études actuelles reconnaissent ce poids de la négociation par laquelle on cherche à conjurer les effets pervers d'une privatisation et d'une individualisation excessives des tenures foncières, et à jeter les bases d'un espace qui ne serait pas collectif mais public. Les conflits fonciers seraient alors une étape obligée de ce cheminement, qui ne laisserait indemnes ni les identités actuelles (dont celle de *paysan*) ni les pouvoirs. Cette conception *bourgeoise* de l'ouverture de l'espace public procède également de l'interpénétration des logiques urbaines et rurales, qui sort le paysan d'un isolement local dans lequel idéologiquement on l'enferme volontiers et qui replace la dynamique paysanne dans un espace plus vaste qui lui est encore étranger, celui d'une "citoyenneté" insaisissable et ambiguë (Charlery de la Masselière, 1997b, p. 548).

II - LIMITES ET HORIZONS DE LA PRODUCTION

Au cours des deux dernières décennies et surtout des années 1990, le paysage agricole s'est profondément transformé. La chute et la volatilité des cours des grandes cultures d'exportation d'un côté, l'explosion de la demande urbaine en produits vivriers d'un autre, ont engagé les producteurs dans une véritable révolution des systèmes de cultures. Le retour du vivrier dans les revenus agricoles crée de nouvelles formes de différenciations sociales et économiques, au moment où la question vivrière en tant que telle ne détermine plus l'orientation des politiques publiques. Il est à l'origine de nouvelles relations établies entre la ville et la campagne, et le vecteur de mobilités fonctionnelles à travers la création ou la réactivation des réseaux de commerce et d'échanges. Les terroirs se redéfinissent ainsi à l'intersection de trajectoires multiples.

A. Le paradoxe de l'agriculture

À part quelques pays dont la situation politique reste précaire (Rwanda, Burundi, Angola, Sierra Leone, etc.), l'indice de la production agricole (source FAO) s'est amélioré au cours de la décennie 1990. Cette évolution reste beaucoup moins satisfaisante pour les exportations agricoles, la plupart de ces cultures étant entré dans un cycle de crise, lié à la fois à l'arrivée en fin de cycle végétatif des arbustes (pour les cultures

pérennes), à la libéralisation des filières agricoles, à la concurrence de plus en plus vive sur le marché mondial et aux transformations structurelles des systèmes de production. Si l'agriculture de rente procure 30 % des recettes d'exportation de l'Afrique, sa part dans le PIB ne cesse de diminuer. " *Les paysanneries africaines subissent, selon des degrés divers, un triple effet : de dépendance (baisse des prix internationaux), de désarticulation (hausse des marges de commercialisation) et de ponction (parafiscalité)* " (Hugon, 2001, p. 34).

La réaction paysanne à cet état de fait s'est traduite par l'essor du vivrier marchand, sur des marchés régionaux dont les acteurs sont issus du tissu local. Cet essor doit très peu à l'action directe de l'État (Chaléard, 1998). Cela n'est pas surprenant quand on prend acte que l'économie capitaliste, dans ses différents formes historiques d'articulation aux espaces africains, a laissé en grande partie la fonction de reproduction de la force de travail aux économies lignagères et villageoises (Charlery de la Masselière, 1997b). L'approvisionnement vivrier des campagnes, et dans une certaine mesure sa continuité dans l'approvisionnement des villes, ne relevait pas d'un mode d'organisation et d'accumulation capitaliste. Dans les années 1960 et 1970, la marginalisation et la dévalorisation de la production vivrière l'ont laissé à la merci de dysfonctionnements internes, produits à la fois par la redéfinition des rapports et des territoires sociaux, par les effets indirects du productivisme ambiant et par sa vulnérabilité traditionnelle aux accidents climatiques et de la croissance démographique. Les résistances paysannes, l'altération des directives techniques et le repli apparent sur les cultures vivrières qu'elles ont entraînées, n'ont été en ce sens que des tentatives incertaines pour résoudre une crise, irrésolue sur la longue durée. La requalification actuelle de la production vivrière s'inscrit bien dans cet héritage. Elle est en partie, à travers les migrations de retour, un produit de la crise de l'emploi urbain. Elle engage les sociétés villageoises dans un nouveau moment de déstructuration – recomposition sociale par l'autonomisation des catégories mises à l'écart du développement des cultures de rente : les femmes en premier chef et les cadets ou les jeunes scolarisés. Elle bouleverse l'architecture des terroirs soumis à des logiques centrifuges.

On ne contestera pas le dynamisme actuel des producteurs (-trices) et des commerçant(e)s, qui participent ainsi à l'émergence de marchés nationaux et régionaux, et à la résolution de la question alimentaire. On insistera cependant sur son caractère sectoriel et très concurrentiel.

B. Urbanités rurales, ruralités urbaines

" ...En Afrique tropicale, le départ à la ville a rarement été un arrachement définitif des racines, une rupture brutale, et les processus d'accumulation liés aux composantes urbaines de stratégies rurales (investissements fonciers et immobiliers, rentes locatives, financement d'activités de commerce et de services) comme aux composantes rurales de stratégies citadines (financement de matériel agricole, obtention de forêts classées, spécialisation de périmètres cultivés tournés vers le ravitaillement des villes) ne constituent pas une nouveauté. " Cette remarque d'Alain Dubresson et de Jean-Pierre Raison (1998, p. 177) situe bien la continuité des processus d'interaction entre la ville et la campagne, replacés cependant dans " un contexte d'insécurité généralisée " (*ibid.*). Pour un grand nombre de producteurs, le terroir ne constitue plus depuis longtemps l'horizon des activités productrices. Les migrations de travail, temporaires, ont dans de nombreux pays placé l'emploi urbain, emploi salarié ou emploi " informel ", comme une des composantes de la dynamique des exploitations agricoles. Le fait que ces migrations concernent de plus en plus les femmes, jeunes, célibataires et instruites (Golaz, 1997), témoigne cependant d'un découplage entre le champ social des femmes et celui des hommes, qui conduit à repenser le système familial sur lequel se fondait l'identité paysanne. Ce brouillage des identités est renforcé par l'existence d'une agriculture intra-urbaine, souvent ancienne, mais dont la diffusion s'est généralisée avec la crise (Calas, 1998, p. 279). Par ailleurs, les migrations de retour, qui, elles aussi, ne sont pas récentes tout en ayant changé de caractère, assurent dans les campagnes la diffusion des attributs de l'urbanité. Les exemples ne manquent pas de jeunes ou moins jeunes, scolarisés souvent, qui quittent la ville pour se lancer dans l'aventure campagnarde, avec un bonheur inégal, en essayant d'associer la production à la commercialisation ou la transformation des produits. " *La masse des bénéficiaires de la crise est constituée de personnes qui savent se situer à l'articulation de deux mondes, et notamment du monde rural et du monde urbain [...] c'est l'heure des hommes de l'interface* " (Dubresson & Raison, 1998, p. 179).

La figure du paysan, enraciné dans un pays et accroché à son terroir, apparaît bien comme une construction très idéologique. L'Afrique n'échappe pas à cette redéfinition générale du cadre spatial de références dans lequel les producteurs organisent leur activité, pensent leur identité et gèrent leur devenir. La difficulté à le nommer autorise toute réactivation plus ou moins nostalgique de

concepts anciens qui la plupart du temps ne nous aident pas à sortir du dualisme qui a marqué, depuis le début de la colonisation, la fonction et l'identité attribuées aux agriculteurs (Charlery de la Masselière, 1997b). L'inscription des dynamiques actuelles dans la continuité des évolutions historiques sur la longue durée, certes, ne facilite pas la tâche, dans la mesure où l'on ne sait vraiment ce qui ferait rupture. L'élaboration d'un nouveau champ conceptuel, moins anachronique, reste cependant à faire. L'inventaire souvent minutieux des formes d'organisation et de solidarités, des mobilités, des changements d'échelle, des initiatives multiples, des glissements identitaires, des trajectoires de la pluri-activité, etc., que nous proposent les études en cours, constitue sans aucun doute une première étape obligée de ce renversement de perspective.

C. Les terroirs : une dynamique combinatoire

On a pu longtemps inscrire la diversité des exploitations familiales ou des producteurs dans des catégories relativement bien définies en fonction du produit dominant, du lien foncier, de la main-d'œuvre mobilisée, des rapports de production, de la superficie cultivée ou encore du capital technique. La rationalité du producteur a pu également faire l'objet de typologies en considérant que son mode d'investissement, en réponse à la crise par exemple, relevait de *stratégies* différenciées, témoignant d'une certaine maîtrise et d'une certaine souplesse dans l'articulation des facteurs de production (Losch, Fusillier, Dupraz, 1991). On insiste aujourd'hui plus, d'une part, sur l'improbabilité et le caractère contingent des initiatives qui transgressent les catégories pré-établies et, d'autre part, sur la différenciation aléatoire au sein même de ces catégories. La notion de " trajectoire " essaie de rendre compte de ces dynamiques plurielles, qu'il paraît difficile d'unifier dans une classification ordonnée, tant elles semblent dépendre de circonstances particulières qui démultiplient les cas de figure. La crise économique a sans doute fragilisé l'ensemble des positions acquises, les rendant plus sensibles à la conjoncture et aux événements de la vie. Chacun est ainsi amené à se déterminer en fonction de son histoire personnelle, de son ou ses statuts, de ses compétences, de ses réseaux sociaux ou financiers, des opportunités de marché, etc. La préférence accordée aux cultures saisonnières, maraîchères en particulier, en dehors du fait qu'elle répond à la demande urbaine, témoigne de l'instabilité des situations et des changements rapides dans les types d'investissement. La très grande hétérogénéité des modes d'action collective, qui pourrait rassembler ces initiatives, — organisations paysannes, ONG, groupements

d'intérêt collectif, etc. — complexifie plus qu'elle unifie l'environnement de la production.

Certes les terroirs n'ont pas disparu, même si beaucoup ont perdu de leur cohésion ; de leurs caractéristiques propres dépendent toujours la nature et la valorisation des investissements consentis par les producteurs. On pourrait même dire que le terroir retrouve son sens social à savoir qu'il matérialiserait, dans sa diversité combinatoire, l'invention et la reproduction naturelles de la société dans et par son rapport à l'espace. Complexité et sa diversité seraient ainsi la signature d'une société locale qui mobiliserait ses capacités d'innovation, indissociables des particularités de son environnement matériel, pour produire un nouvel espace social (Charlery de la Masselière, 1999). Tel pouvait être la nature des terroirs villageois, dans l'intimité de l'échelle locale, avant que la colonisation et l'État ne leur imposent une logique territoriale investie, de l'extérieur, par un projet de domination et de tutelle. Cependant les terroirs se redéfinissent aujourd'hui à la croisée de multiples trajectoires, dont l'amplitude spatiale mais aussi sociale transgresse les échelles géographiques. L'innovation sociale qu'un tel mouvement produit ou accompagne, appelle nécessairement de nouvelles catégorisations, encore en gestation. Toute tentative de repli identitaire sur des références anciennes associant de façon univoque un lieu (terroir ou pays) et une catégorie sociale (ethnie, " premier occupant " ; autochtone, paysan, etc.) est porteuse d'une violence dont on a déjà ici ou là mesuré les effets destructeurs.

III - UNE UTOPIE TERRITORIALE ?

Le libéralisme contemporain imposerait un nouveau " jeu territorial " à l'échelle mondiale, l'accumulation et le profit se fondant sur la séparation des espaces en fonction de leur niveau de compétitivité territoriale, qui traduirait leur capacité à produire du développement. Cela supposerait une certaine flexibilité des territoires, caractéristique apparemment paradoxale. En fait, on se trouverait ici à la jonction de deux concepts qu'opposait autrefois l'analyse spatiale : le " champ " et le territoire, ou l'aire continue et l'aire de mouvement. La surface définie par un *champ* est fonction de la nature du mouvement, de son intensité et de sa dynamique spatiale propre. Rapporté aux mutations des sociétés et des espaces ruraux, il correspondrait à l'enchevêtrement des aires de mobilités multiples, aires sans cesse remaniées en fonction des projets individuels et collectifs. Le *territoire* par contre est une aire continue de proximité, délimitée

voire prédéfinie ; il fixe un cadre strict et hiérarchisé à la circulation des personnes, à leur mode d'identification, à la mobilisation des ressources, en fonction d'un projet collectif souvent national. L'utopie territoriale moderniste fait l'hypothèse que les trajectoires plurielles, à travers un jeu négocié du pouvoir, peuvent s'unir à un moment donné et sur un espace donné pour valoriser l'ensemble des ressources, qu'elles soient naturelles, techniques, culturelles, etc. Cette conception renouvelée de la construction des territoires est-elle en mesure à la fois de donner du sens à la complexité des situations et de répondre à la crise des paysanneries africaines ?

A. Le grand enfermement

Faut-il rappeler que le territoire est l'expression tout autant de la souveraineté, de la *maîtrise* (au sens de " maître ") et de la domination que de la façon dont les sociétés, locales, ou les individus s'approprient leur espace de vie ? La réflexion se heurte à cette ambiguïté. On peut lire l'histoire des sociétés agraires africaines au cours du XX^e siècle à travers un processus de territorialisation qui va progressivement les enfermer dans les limites strictes d'unités de production soumises aux orientations du projet colonial puis de la construction nationale. Le partage élémentaire de l'espace comme son affectation à des fonctions spécifiques marque le poids de la tutelle sur les dynamiques endogènes. Réduits idéologiquement à leur fonction de producteurs, de plus en plus spécialisés dans leur activité agricole, contraints dans leur rapport à l'espace, soumis à des hiérarchies urbains ou ruraux, les petits paysans ont été la pierre angulaire, bien enchâssée, de la construction de l'État. Certes, ce processus d'unification est resté inachevé, démultipliant en retour les hétérogénéités, " *d'autres modalités de relations sociales [...] ont été préservées pendant que ne prenaient pas les caractères exclusif et exhaustif du territoire.* " (Retailé, 2000, p. 207); mais le principe territorial demeure : c'est celui de l'enfermement où la territorialité du petit producteur a servi de fer de lance de la construction nationale. C'est selon ce même principe que fut " inventée " la paysannerie française (Hervieu, 2001).

" Vers la fin de l'État forestier ? " ; " La fin des territoires nationaux ? " ; " La fin d'un système économique-politique ? " ; des titres d'articles posent directement ou indirectement la question de l'avenir du territoire dans sa référence à l'État. " *D'autres acteurs sont apparus ; ils sont dominants et n'ont pas le 'territoire' comme support. Il faut en prendre la mesure* " (Retailé, 2000, p. 208). L'État n'a pas abandonné ses objec-

tifs territoriaux, à travers l'affectation de ce qu'il reste des domaines nationaux mais aussi et surtout dans de nouvelles techniques d'enfermement identitaire des populations rurales à l'intérieur de circonscriptions électorales ou des terroirs. Par ailleurs, de façon indirecte, par les politiques de décentralisation entre autres, les élites au pouvoir cherchent à garder le contrôle des dynamiques locales, même les dynamiques transfrontalières qui, apparemment, érodent les prérogatives étatiques (Bennafla, 1999). En ce sens, l'hypothèse selon laquelle les mouvements actuels affectant l'espace rural ne peuvent trouver de sens, au regard du développement, que dans une nouvelle construction territoriale, prend le risque de légitimer de nouvelles logiques de domination. Les paysanneries, qui par réaction avaient démultiplié les stratégies de type centrifuge, sont ici appelées à se recentrer sur des territoires fermés. A-t-on mesuré les conséquences sociales et économiques d'un tel renversement ? Si, face à un certain désengagement de l'État, les initiatives locales se trouvent revalorisées, elles sont trop hétérogènes, trop contradictoires et trop fragiles pour s'imposer comme une réelle alternative dans le jeu des pouvoirs. *" S'en tenir au territoire, à la surface découpée, c'est manquer de souplesse et d'invention dans l'analyse ; c'est surtout rater l'évolution des sociétés "* (Retailé, *ibid.*).

B. La vraie-fausse modernité des territoires

Comme on le voit, la notion de territoire est une notion ancienne même si elle semble aujourd'hui renouvelée par l'idée que le territoire est un construit social. Sa modernité toutefois se décline en terme de " territorialités " : J'ai moi-même parlé de " territorialités multiples et conflictuelles " comme réponses paysannes à la crise des campagnes (Charlery de la Masselière, 1999), en insistant cependant sur l'incertitude de la construction territoriale. Le concept de " territorialité " offre sans doute plus de souplesse à l'analyse, puisqu'il témoigne d'un mouvement plus que d'une situation établie, et peut intégrer le caractère temporaire du phénomène, s'appliquer aussi bien aux logiques sédentaires qu'aux logiques circulatoires, et prendre en compte des itinéraires qui se superposent ou s'entrecroisent. On voit bien que l'on décrit ainsi la diversité des trajectoires qui redessinent le monde rural africain, mais tout se ramène-t-il *in fine* au territoire ? Dans un contexte de précarité, qui est celui des sociétés rurales, n'est-ce pas l'improbabilité des situations, la variabilité des limites sans cesse redéfinies ou repoussées, la plasticité des réseaux, l'instabilité des pouvoirs soumis à la critique, la dérive des identités, l'accélération des mobilités, etc. qui

finissent par " faire système " plus que territoire ? Celui-ci se rapporte évidemment à la question de la gestion des ressources, de leur valorisation, et donc à celle de l'accumulation. Mais selon la place que tiennent aujourd'hui les pays africains dans l'économie mondiale, et la place des producteurs agricoles dans les sociétés nationales, ne s'agit-il pas d'un leurre ? Les dysfonctionnements sociaux, économiques et politiques enregistrés dans la mise en application des modèles étrangers ont sanctionné cette orientation. Le caractère hétérodoxe des processus de libéralisation, qui oscillent entre ouverture totale des marchés et l'application très inégale de mesures de régulation, porte en lui la continuité d'un mode de développement fondé sur le rejet de la majorité dans l'exclusion. *" La logique même qui renferme les fondements territoriaux du modèle libéral présente autant de contradictions que la dimension économique du dit modèle. Par conséquent les contradictions socioterritoriales affleurent plus que jamais sous la surface et la superficialité de la modernité excluante, et mettent ses limites en évidence "* (Hieraux-Nicolas, 1999, p. 119).

S'il paraît difficile et non pertinent de rejeter la concurrence territoriale en tant que telle, il faut prendre la mesure des effets de *distance*, sociale et géographique, par lesquels elle structure ou détruit les règles de solidarité dont les meilleures études de géographie tropicale rurale ont, *" pendant les années de prime indépendance "* nous rappelle Denis Retailé (1999, p. 209), fait la mesure de leur analyse du milieu rural africain.

C. La logique du pied-à-terre

Les acteurs en milieu rural — pour prendre un terme plus anodin que celui de paysan et dégager la réflexion d'un schéma interprétatif trop univoque — sont, dans leur relation à l'espace, au cœur d'une intime contradiction. D'un côté, leurs solidarités traditionnelles mais aussi leur positionnement dans des hiérarchies et des fonctions héritées de modèles anciens les enferment dans un réseau de contraintes peu propices à l'innovation. Or, d'un autre côté, celle-ci est requise dans un contexte de crise et de précarité pour produire de nouvelles combinaisons favorables au changement social. L'innovation suppose un *" décloisonnement [qui] rend les relations sociales plus nombreuses et intensifie l'interaction sociale "* (Vuarin, 1997, p. 22). On se trouve donc dans une logique de l'entre-deux (*straddling* en anglais), voire de l'entre-soi, génératrice de conflits ou de nouvelle coopération. Ceci traduit aussi bien la permanence de logiques commu-

nautaires ou hiérarchiques que l'émergence de processus d'autonomisation, par lesquelles les études actuelles rendent compte de la complexité de l'évolution du monde rural africain. D'un point de vue spatial, cette contradiction se retrouve dans une logique non pas d'abord territoriale mais de " pied-à-terre ". On le voit à travers les multiples lieux que les individus investissent. Cette inscription au lieu peut être d'abord identitaire et confirmer les liens à la communauté d'origine, garante d'une sécurité compromise ailleurs (en ville par exemple). L'interaction entre des lieux multiples, lieux d'activités économiques ou d'investissement social, est propre à chaque trajectoire individuelle et permet à chacun de définir l'espace, sinon le territoire, de son propre épanouissement.

Une pareille ouverture oblige à se poser de façon nouvelle la question de l'identité, et en particulier celle du groupe occupant l'espace. L'individualisation des comportements, ouverts sur des voies multiples d'identification, dans lesquelles se dilue le caractère paysan des sociétés rurales, d'un côté accentue la compétition et d'un autre renforce les interdépendances. Les formes multiples que peut prendre l'action collective, autour de projets redéfinissant les niveaux de solidarité, témoignent de façon positive de l'enjeu de ces processus de différenciation ou de distanciation par rapport à un modèle pré-établi : rassembler des ressources complémentaires et dispersées, et les mettre en synergie. Le projet territorial, s'il en est, doit alors associer les ressources et moyens de la ville avec ceux des espaces ruraux, associer attributs de l'urbanité et ceux de la ruralité. " *En dehors de toute pensée volontariste, la seule observation du monde rural, du point de vue de l'aménagement du territoire, propose l'image d'une mosaïque dont les constituants [...] sont autant de 'territoires' susceptibles de changer de forme et de contenu. Les germes qui s'y développent, ou qui végètent, sont les gages de l'avenir. On peut penser que des cadres trop rigides d'organisation technocratique nuiraient à leur essor* " (Kayser et alii, 1994, pp. 123-124).

CONCLUSION

Le modèle paysan, appliqué au monde rural africain, ne sort pas indemne des études entreprises au cours des années 1990. Se pose de façon renouvelée la question de l'intégration non plus seulement des sociétés rurales mais de plus en plus des individus à un projet collectif à une échelle géographique qui reste encore indéterminée, étant donné la déliquescence des différents niveaux d'encadrement. Les " *sociétés pay-*

sannes sont devenues ou deviennent chaque jour davantage des sociétés rurales. Je veux dire par là que non seulement elles perdent ou ont perdu leur culture purement agraire pour diversifier leur fonctionnement interne, mais qu'elles ont remarquablement exploité l'explosion urbaine pour se moderniser " (Pélissier, 1997, p. 680). L'état de paysan ne serait-il alors qu'une mise en condition avant d'accéder au titre de " citoyen " et d'avoir totalement part à la vie de la " cité " ; part qui lui a été trop longtemps refusée ? Il paraît clair que, tant que le rapport entre les espaces et celui d'une citoyenneté plus large restera incertain, il ne pourra y avoir de résolution à la crise. Comme moment d'un changement global décisif, cette crise ne peut être fragmentée en de simples dysfonctionnements sectoriels (du marché, de l'administration, de la famille, etc.) que l'on chercherait à régler par de multiples contrats spécifiques. Ce serait se détourner de la recherche d'une nouvelle synthèse sociale et spatiale à laquelle les anciennes paysanneries apporteraient l'indispensable complexité.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

- BART, F. ; CHARLERY DE LA MASSELIÈRE, B. ; CALAS, B. (1998).- *Cafécultures d'Afrique orientale, Territoires, enjeux et politiques*. Paris, Karthala / IFRA, 307 p.
- BENNAFLA, K. (1999) – La fin des territoires nationaux. État et commerce transfrontalier en Afrique centrale. *Politique Africaine*, n°73, mars, pp. 24 - 49.
- BLANC-PAMARD, C. ; CAMBREZY, L. (coord.) (1995).- *Terre, Terroir, Territoire. Les tensions foncières*. Paris, ORSTOM Editions, 472 p. (coll. Colloques et Séminaires)
- CALAS, B. (1998).- *Kampala, la ville et la violence*. Paris, Karthala / IFRA, 440 p.
- CHALEARD, J.-L. (2000).- Les derniers carrés de chocolat. La fin d'un système économique-politique en Côte d'Ivoire ? *Afrique contemporaine*, n° 193, pp. 45-55.
- CHALEARD, J.-L. (1998).- Croissance urbaine et production vivrière. *Afrique contemporaine*, n° 185, pp. 3 -17.
- CHARLERY de la MASSELIÈRE, B. (1992).- Le resserrement de l'espace agraire au Rwanda. *Etudes Rurales*, n° 125-126, pp. 99-115.
- CHARLERY de la MASSELIÈRE, B. (1993 a).- Du "versant-terroir" aux territoires fragmentés. Organisation, dynamique et crise de l'espace agraire au Rwanda. *Cahiers des Sciences Humaines*, n° 29(4), pp. 661-694.

- CHARLERY de la MASSELIERE, B. (1993 b).- Paysanneries d'Afrique noire. In : VENNETIER, P. (Dir.).- *Géographie des Espaces tropicaux : une décennie de recherches françaises*. Bordeaux, CEGET, pp. 87-99 (Espaces tropicaux n° 12).
- CHARLERY de la MASSELIERE, B. (1997 a).- De la nature comme regret à la nature comme prétexte : l'environnement aux fondements de la crise paysanne. In : SINGARAVELOU (Dir.).- *Pratique de gestion de l'environnement dans les pays tropicaux*. Bordeaux, DYMSET/CRET, pp. 33-44 (Espaces Tropicaux, 15).
- CHARLERY de la MASSELIERE, B. (1997 b).- Paysanneries africaines : les paradoxes d'une intégration verticale. In : BECKER, Ch. ; MBAYE, S. ; THIOUB, I.- *AOF: réalités et héritages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial 1895-1960, Tome 1*, Dakar, Direction des Archives du Sénégal, pp. 532-550.
- CHARLERY de la MASSELIERE, B. (1999).- Territorialités multiples et conflictuelles : réponses paysannes à la crise des campagnes africaines. In : BONNEMAISON, J. ; CAMBREZY, L. ; QUINTY-BOURGEOIS, L. (Dir.).- *Les territoires de l'identité. Le territoire lien ou frontière ?* Paris, L'Harmattan, pp. 245-258.
- CHARLERY de la MASSELIERE, B. (2000).- À propos de la question foncière sur les Hautes Terres de l'Afrique orientale. In : NICOLAI, H. ; PELISSIER, P. ; RAISON, J.-P. (Dir.).- *Un géographe dans son siècle. Actualité de Pierre Gourou*. Paris, Karthala / Géotropiques, pp. 199-203.
- CHARLERY de la MASSELIERE, B. (2001).- Perte de la "frontière" et dérivations identitaires : Les paysanneries des hautes terres d'Afrique de l'Est, entre confinement local et transgression des territoires. In : BART, Fr. ; MORIN, S. ; SALOMON J.-N., (Dir.).- *Les montagnes tropicales, identités, mutations, développement*, Talence, DYMSET/CRET, pp. 561-577.
- CHARLERY de la MASSELIERE, B. (2001).- Petits planteurs et construction territoriale en Afrique noire. Quels enjeux pour les cultures pérennes ? *OCL*, 8(6), novembre - décembre, pp. 1-6.
- CHAUVEAU, J.-P. (1995).- Pression foncière, cycle domestique et crise économique. Étude de cas en Côte d'Ivoire forestière. In : BLANC-PAMARD, C. ; CAMBREZY, L. (Coord.).- *Terre, Terroir, Territoire. Les tensions foncières*. Paris, ORSTOM Editions, pp. 107-130.
- CHAUVEAU, J.-P. (1998).- La logique des systèmes coutumiers. In : LAVIGNE DELVILLE P. (Dir.).- *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris, Karthala / Coopération française, 744 p. (coll. Économie et développement).
- CHAUVEAU, J.-P. (2000).- Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État. *Politique africaine*, n° 78, pp. 94-125.
- DUBRESSON, A. ; RAISON, J.-P. (1998).- *L'Afrique subsaharienne. Une géographie du changement*. Paris, Armand Colin, 247 p.
- GOLAZ, V. (1997).- *Les migrations internes au Kenya. 1979 -1989*. Paris, CEPED, 111 p. (Documents et manuels n°6).
- GRIGNON, F. (1998).- Espace public, démocratisation et imaginaires politiques. In : MARTIN, D.C.- *Nouveaux langages du politique en Afrique orientale*. Paris, Karthala / IFRA, pp. 15-28.
- HAUBERT, M. et alii (1999).- *L'avenir des paysans. Les mutations des agricultures familiales dans les pays du Sud*. Paris, Presses Universitaires de France, 187 p. (IEDES - Coll. Tiers Monde).
- HIERNAUX-NICOLAS, D. (1999).- Fondements territoriaux du libéralisme contemporain. *Revue Tiers Monde*, t. XL, n°157, janvier-mars, pp. 107-120.
- HERVIEU, B. (2001).- Les champs du futur de l'enseignement et de la recherche. *Les Invités d'Agromip*, n° 16, décembre, pp. 16-20.
- HUGON, P. (2001).- *Économie de l'Afrique* (3^e édition). Paris, La Découverte, 2001, 124 p.
- KARSENTY, A. (1999).- Vers la fin de l'État forestier. Appropriation des espaces et partage de la rente forestière au Cameroun. *Politique africaine*, n° 73, mars, pp. 24-49.
- KAYSER, B. ; BRUN, A. ; CAVAILHES, J. ; LACOMBE, P. (1994).- *Pour une ruralité choisie*. Paris, Datar / Editions de l'Aube, 139 p.
- LAVIGNE DELVILLE, P. (Dir.) (1998).- *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris, Karthala / Coopération française, 744 p. (coll. Économie et développement).
- LEROY, E. (1998).- Les orientations des politiques foncières en Afrique francophone depuis le début des années 90. In : LAVIGNE DELVILLE P. (Dir.) (1998).- *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris, Karthala / Coopération française, pp. 383-389.
- LOSCH, B. ; FUSILLIER, J.-L. ; DUPRAZ, P. (1991).- *Stratégies des producteurs en zone caféière et*

cacaoyère du Cameroun. Quelles adaptations à la crise ? Montpellier, Département Systèmes agraires du CIRAD, 252 p. (coll. Documents Systèmes agraires, n° 12).

OLIVIER de SARDAN, J.-P. (1999).- L'espace public introuvable des chefs et projets dans les villages nigériens. *Revue Tiers Monde*, t.XI, n° 157, janvier

PÉLISSIER, P. (1995).- Transition foncière en Afrique noire. Du temps des terroirs au temps des finages. In : BLANC-PAMARD, C. ; CAMBREZY, L. (Coord.)- *Terre, Terroir, Territoire. Les tensions foncières*. Paris, ORSTOM Éditions, pp. 19-34.

PÉLISSIER, P. (1997).- L'évolution des sociétés paysannes au temps de l'AOF. In : BECKER, Ch. ; MBAYE, S. ; THIOUB, I.- *AOF: réalités et héri-*

tages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial 1895-1960, Tome 2, Dakar, Direction des Archives du Sénégal, pp. 675-681.

RETAILLÉ, D. (2000).- Afrique : le territoire entre identité et développement. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 211, juillet- septembre , pp. 191-211.

TULET J.- Ch. ; CHARLERY, B. ; BART, Fr. ; PILLEBOUE, J. (Dir.) (1994).- *Paysanneries du café des hautes terres tropicales*. Paris, Karthala, 368 p.

VUARIN, R. (1997).- Un siècle d'individu, de communauté et d'État. Une lecture sociologique : Durkheim, Dumont, Maffesoli, Elias. In : MARIE, A. (Éd.)- *L'Afrique des individus*. Paris, Karthala, pp. 19-52.

Bernard CHARLERY de la MASSELIÈRE, Professeur de Géographie, spécialisé en Afrique, développement et sociétés rurales à l'université de Toulouse-Le Mirail, membre de l'UMR Dynamiques rurales, directeur du DEA ESSOR (Espaces, sociétés rurales et logiques économiques), est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'Afrique de l'Est : en collaboration avec F. BART et B. CALAS, *Caféicultures d'Afrique orientale, Territoires, enjeux et politiques*. Paris, Karthala-IFRA, 1998 ; en collaboration avec J. Ch. TULET, F. BART et J. PILLEBOUE, *Paysanneries du café des hautes terres tropicales*. Paris, Karthala, 1994.

RÉSUMÉ/ABSTRACT

PAYSANNERIES D'AFRIQUE NOIRE. ENTRE TERRE, TERROIR ET TERRITOIRE

par Bernard CHARLERY de la MASSELIÈRE

En Afrique noire, l'émergence d'une paysannerie s'est inscrite dans un processus de modernisation et de territorialisation de l'agriculture, en même temps que se construisait l'État. La libéralisation du secteur et la privatisation des structures d'encadrement, mais aussi l'irruption des dynamiques urbaines au cœur même des campagnes remettent en cause les rapports établis entre les individus, les sociétés et l'espace. L'espace rural est devenu un espace public, enjeu de stratégies sociales, politiques et économiques contradictoires dans lesquelles se dilue l'identité paysanne. Se pose la question d'une nouvelle synthèse sociale et spatiale par laquelle les anciennes paysanneries pourraient développer leur nécessaire complexité.

Mots clés : Afrique, paysan, sociétés rurales, système foncier, terroir, territoire.

SUB-SAHARAN AFRICA'S PEASANTRIES: LAND, TERROIR, TERRITORY

by Bernard CHARLERY de la MASSELIÈRE

In sub-saharan Africa, the coming-up of a "peasantry" took part in a modernisation and territorialisation process of the agriculture, as, at the same time, the State was built. The agricultural liberalisation and the privatisation of the management system, as well as the development of urban dynamics into the rural areas, strongly change the established relations between one person or large groups and their land. The rural area has become a public area, as a contested arena for developing, often contradictory rationale, social, political and economical strategies. In that game, the peasant identity is getting more fluid. There is the question of a new social and spatial synthesis which could make the complexity of former peasantries a chance for Africa.

Keywords : Africa, Peasant, Rural societies, Land tenure, Terroir, Territory.